

LE CHASSEUR HAUT-MARNAIS



Revue trimestrielle de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Marne | Décembre 2024 | N° 87

**PLAN D'ACCOMPAGNEMENT À
LA PRATIQUE DE LA CHASSE**

**RAPPORT D'ACTIVITÉS
2023/2024**

SOMMAIRE

- 03 /** - Edito
- 04 /** - Plan d'accompagnement à la pratique de la chasse en Haute-Marne
- 05 /** - Sangliers et prélèvements de trichines, pensez au dépistage
- 06 /** - Ce que votre fédé haut-marnaise a fait pour vous cet automne
- 08 /** - Yves Schmit nous a quittés
- 09 /** - Portrait
- 10 /** - Activités de la FDC en images
- 11 /** - Demande de duplicata du permis de chasser
- 12 /** - Permis de chasser : inscrivez-vous en ligne !
- 15 /** - Formation sécurité " made in fédération des chasseurs de Haute-Marne ", une bonne fournée !
- 16 /** - SIA : Dernier rappel aux chasseurs
- 16 /** - Destruction du renard au mois de mars
- 17 /** - La forêt fait école
- 19 /** - Rapport d'activités de la saison 2023/2024
- 25 /** - Attention aux collisions routières
- 26 /** - Signalement des actes malveillants
- 28 /** - Le cerf sika
- 29 /** - Présence du castor
- 30 /** - Du nouveau pour l'AHMGCP !
- 31 /** - La sécurité au coeur des préoccupations des gardes-chasse particuliers
- 32 /** - Opération autodiagnostic sécurité : c'est parti !
- 33 /** - Décès de Jean-Claude Mayet
- 34 /** - Bilan des accidents de chasse 2023/2024
- 36 /** - Actions de l'UNUCR 52 entre deux saisons
- 37 /** - Ma première recherche
- 38 /** - Tourtelettes au lièvre et au foie gras
- 39 /** - Dates à retenir



Directeur de la publication :

M. Thomas CORVASCE Président de la Fédération.

Dépôt légal 2075 - ISSN : 0981-8871

Numéro de CPPAP 0525 G 88877

Rédaction et administration :

Siège de la Fédération

16, rue des Frères Parisot - BP 40137 - 52004 CHAUMONT CEDEX

Tél. 03 25 03 60 60 - Fax 03 25 32 12 59

E-Mail : technique@fdc52.fr - www.fdc52.fr

N° INSS 1250-4408

Photo de couverture : D. GEST

Crédits photos : FDC 52, D. GEST

Conception et réalisation :

Imprimerie a.mercy • Langres

La chasse au coeur des défis et des responsabilités

Amies, amis chasseurs,

À l'aube d'une nouvelle année, c'est le moment de réfléchir aux défis que nous avons relevés et aux actions qui s'annoncent. Nous sommes engagés dans une période de transformation, tant pour notre Fédération que pour la chasse elle-même, et ces changements nécessitent notre engagement et notre adaptabilité.

La chasse est certes une passion, une tradition, mais c'est aussi un loisir rural incontournable et un acte de partage et de transmission.

Je tiens à remercier le Président du Conseil Départemental et les élus départementaux pour leur soutien affirmé. Ce sont 450 000 € sur 3 ans qui seront mobilisés pour la sécurité, pour les jeunes ou encore pour la biodiversité à travers le plan départemental d'accompagnement qui vient d'être voté. Vous pourrez en lire les détails dès les premières pages de notre revue.

Cette année nous avons renouvelé des opérations phares sur différents thèmes comme le renouvellement des adhérents, via le parrainage des « opérations chasseresses », ou la valorisation du gibier avec l'opération « Du gibier dans les cantines » en collaboration avec le Département.

Nous avons aussi eu à relever plusieurs défis financiers notamment avec les dégâts de Gibier. Pour atténuer la pression financière sur les chasseurs, il est essentiel de poursuivre l'effort de gestion des populations pour maintenir un équilibre durable et préserver la viabilité de notre pratique. Nous ne pouvons compter que sur nos actions, ne nous retranchons pas derrière un accord national qui va d'ailleurs évoluer avec une diminution des enveloppes liées à la conjoncture de réduction des dépenses publiques. Seule la réduction des surfaces de dégâts pourra faire diminuer la facture.

Le second défi que nous avons eu à relever et qui doit se poursuivre c'est la sécurité pour les chasseurs et pour les autres. Les autodiagnostic sécurité ont commencé et il est primordial que chaque territoire s'y intéresse. Nous devons tous prendre ce dossier à pleine main.

Je rappelle également l'importance de la cohabitation avec les autres usagers de la nature qui est au cœur de notre activité. La chasse ne doit pas être perçue comme exclusive, mais comme une composante du paysage rural, respectueuse des autres. Déclarer vos jours de chasse sur l'application Géochasse, rester courtois et communiquer clairement fait partie intégrante de notre engagement à long terme et d'un enjeu de sécurité.

Avec ces initiatives et nos efforts collectifs, nous sommes résolument tournés vers l'avenir. Que 2025 soit l'année d'un renouveau constructif pour la chasse en Haute-Marne. Je vous souhaite, ainsi qu'à vos proches, une année de bonheur, de santé et de succès.

Amicalement, en Saint Hubert,



Le Président,
Thomas CORVASCE

PLAN D'ACCOMPAGNEMENT

À LA PRATIQUE DE LA CHASSE EN HAUTE-MARNE

Interview avec Nicolas Lacroix, Président du Conseil Départemental de Haute-Marne, sur le Plan d'accompagnement à la pratique de la Chasse 2024



CHM : Bonjour Président Lacroix, vous avez récemment annoncé un plan de chasse ambitieux pour les trois prochaines années. Pouvez-vous nous en dire plus sur les grandes lignes de ce projet ?

Nicolas Lacroix : Bonjour, tout à fait ! La Haute-Marne compte plus de 6 000 chasseurs, des passionnés attachés à leur territoire et porteurs de valeurs que nous devons respecter. La chasse, son activité, est un atout économique incontestable de notre département. Les thèmes autour de cette pratique sont nombreux : acteurs associatifs, jeunesse, sécurité, entretien de nos forêts, ruralité, traditions, biodiversité et protection de la faune, promotion de la viande de gibier, etc.

Ce plan d'accompagnement à la pratique de la chasse a été conçu pour répondre à plusieurs enjeux clés. Nous avons un budget de 450 000 € sur trois ans, avec pour objectifs principaux d'encourager la jeunesse à s'impliquer dans la chasse, d'améliorer la sécurité, de protéger la biodiversité et de valoriser la viande de gibier dans une démarche d'alimentation locale et durable.

CHM : Parlons justement de la jeunesse. Quelles actions allez-vous entreprendre pour attirer les jeunes vers la chasse ?

Nicolas Lacroix : Nous savons que la relève est un défi

important. C'est pourquoi une partie du budget est dédiée à un appui pour les équipements de sécurité pour les jeunes. Nous avons prévu un bon cadeau de 130 € pour tous les jeunes passant leur permis en Haute-Marne, afin de les aider dans leurs achats notamment de vêtements de sécurité tels que la veste de chasse orange. Bien sûr, afin de soutenir l'économie locale, seuls les achats dans un commerce haut-marnais seront pris en compte.

CHM : La sécurité est un autre enjeu important. Que prévoyez-vous pour améliorer la sécurité sur les territoires de chasse ?

Nicolas Lacroix : La sécurité est une priorité absolue. Nous allons renforcer les signalétiques sur les territoires en aidant à l'acquisition de pancartes de signalisation des battues grand gibier. Nous allons également aider à l'acquisition de miradors, si possible fabriqués en Haute-Marne. Nous voulons mettre en place des dispositifs de sécurité renforcés pour prévenir les accidents de chasse et garantir une cohabitation sereine entre chasseurs, promeneurs et autres utilisateurs des espaces naturels.



Au centre, Thomas Corvasce, président de la FDC et Nicolas Lacroix, président du Département

CHM : La biodiversité est également au cœur de ce plan. Quelles actions sont soutenues ?

Nicolas Lacroix : C'est un équilibre essentiel. Nous travaillerons avec la Fédération des Chasseurs, dont les membres sont des experts en biodiversité. Elle est déjà fortement impliquée sur la thématique des haies, avec la mise en place de différents programmes. Dans le cadre de notre plan, nous avons vocation à compléter ce dispositif, en soutenant la plantation de haies et l'implantation de bandes enherbées et ce à hauteur de 21 000 € sur 3 ans.

CHM : Une action est également prévue pour les chiens de chasse et pour la recherche au sang, dites-nous en plus.

Nicolas Lacroix : Le chien de chasse est le maillon essentiel à la chasse, c'est pourquoi nous avons voulu aider à l'achat de gilet de protection. L'autre volet concerne la recherche au sang qui est réalisée bénévolement par des conducteurs formés avec des chiens agréés. Cette pratique rentre parfaitement dans l'éthique de cette discipline, puisqu'il s'agit de rechercher les animaux blessés lors de l'action de chasse. Il nous paraissait évident d'aider cette pratique

et notamment les conducteurs via une participation à leur permis de chasser.

CHM : Enfin, vous avez évoqué la promotion de la viande de gibier. Pouvez-vous nous en dire plus ?

Nicolas Lacroix : Oui, nous souhaitons valoriser le gibier en tant que produit alimentaire de qualité. Le plan inclut des actions pour encourager l'utilisation de cette viande dans les circuits locaux. Cela permettrait de promouvoir une alimentation locale, saine et durable, tout en soutenant l'économie départementale.

CHM : Merci beaucoup pour cet échange. Un dernier mot pour conclure ?

Nicolas Lacroix : Je tiens à rappeler que ce plan est avant tout une opportunité pour aider la pratique importante dans notre département qu'est la chasse. En Haute-Marne, ce sont près de 6000 pratiquants auxquels on ajoute les chasseurs venant d'autres territoires ou pays. C'est une activité qui crée aussi une dynamique de nos communes et une économie essentielle pour notre territoire. Nous espérons que cela sera bénéfique pour tous, que ce soit pour les chasseurs, les habitants ou la biodiversité locale.

SANGLIERS ET PRÉLÈVEMENTS DE TRICHINES, PENSEZ AU DÉPISTAGE :

Le laboratoire départemental d'analyses est un outil à disposition des chasseurs encore peu connu. En cette période de chasse, le laboratoire met en lumière le dépistage de la trichinellose. Une question de santé publique concernant particulièrement la consommation de viande de sanglier mais aussi de porc et de chevaux.

La trichinellose est une zoonose, c'est à dire une maladie transmissible à l'homme qui se contamine en consommant de la viande crue ou insuffisamment cuite provenant d'animaux contaminés. Les principaux animaux concernés sont les porcs, les sangliers et les chevaux. Elle peut conduire à de graves symptômes (œdème du visage, douleurs musculaires et signes nerveux...) avec des séquelles parfois irréversibles et il n'existe aucun traitement efficace.

Un dépistage préventif conseillé

La prévention passe par la consommation de viande cuite à cœur ou par une analyse de recherche des larves de trichines pour la vente directe et pour l'organisation des repas de chasse et des banquets associatifs. Elle est vivement conseillée pour tout autre usage de venaison

de sanglier et notamment pour les transformations : saucisson, fuseau, viande fumée, carpaccio...

Le laboratoire départemental d'analyses effectue l'analyse permettant la détection de Trichines sur les sangliers via un muscle de prédilection qui est généralement la langue.

Le prélèvement doit être adressé rapidement au laboratoire, de préférence le lundi matin pour un résultat dans la semaine.

Afin d'encourager le dépistage de cette maladie, le laboratoire propose un tarif à l'unité qui permet la recherche sur une seule bête si besoin. La grille tarifaire en vigueur est consultable sur le site internet du laboratoire : <https://haute-marne.fr/nos-missions/ruralite/lda/>

Plus d'informations sur <https://www.anses.fr/fr/content/la-trichinellose>
Pour tous renseignements :

Laboratoire départemental d'analyse
Rue du lycée agricole Choignes CS32029
52901 Chaumont cedex 9
03.25.30.31.70



SEPTEMBRE

- ⊕ Traitement des validations de permis de chasser
- ⊕ Gestion des dossiers de dégâts : Plus de 330 déclarations, expertises provisoires
- ⊕ Examen du permis de chasser : 29 candidats – 3 jours d'examen – 4 techniciens, 1 bénévole, 1 secrétaire
- ⊕ Préparation du calendrier 2025 pour l'examen du permis de chasser
- ⊕ Formation chasse accompagnée : 4 candidats formés, 6 parrains formés – 3 techniciens – 1 secrétaire
- ⊕ 48 personnes formées à la formation sécurité "organisateur de chasse"
- ⊕ Distribution des bracelets de plan de chasse
- ⊕ Préparation du Chasseur Haut-Marnais de décembre 2024
- ⊕ Participation à des groupes de travail sur la valorisation de la viande de venaison : départemental avec le Conseil Départemental et les opérations dans les collèges et au national pour un guide de bonnes pratiques
- ⊕ Deux journées d'appui avec l'OFB pour la création des comptes SIA : 3 personnels OFB.
- ⊕ Démarrage autodiagnostic sécurité
- ⊕ Réunion de concertation plan de chasse
- ⊕ Gestion de conflit de territoires





OCTOBRE

- ⊕ Préparation du Chasseur Haut-Marnais de décembre 2024
- ⊕ Gestion des dossiers de dégâts : déclarations, expertises provisoires
- ⊕ Distribution des bracelets de plan de chasse
- ⊕ Traitement des validations de permis de chasser
- ⊕ Traitement des bilans de piégeage, des bilans de destruction des oiseaux nuisibles
- ⊕ Arrivée des services civiques ISNEA pour la mise en œuvre des suivis ornithologiques sur le département : suivis migratoires, oiseaux d'eau, hivernage
- ⊕ Préparation des calendriers 2024/2025 pour les comptages et 2025 pour les formations
- ⊕ Séances de cinématir
- ⊕ Journée d'appui pour la création des comptes SIA : 1 bénévole + 1 administrateur
- ⊕ Bilan comptable avec le cabinet comptable
- ⊕ Montage des projets de financements

NOVEMBRE

- ⊕ Préparation de l'expo des Trophées de Joinville
- ⊕ Préparation des CLC sangliers
- ⊕ Finalisation du Chasseur Haut-Marnais de décembre 2024
- ⊕ Traitement des validations de permis de chasser
- ⊕ Gestion des dossiers de dégâts
- ⊕ Travail sur la valorisation des données faunistiques via l'application Vigifaune
- ⊕ Festival de la photo animalière de Montier en Der avec la FRCGE, FD 51, FDC 10 et FDC 55 : animations enfants et grand public
- ⊕ Opération gibier dans vos cantines : week-end du 30 novembre au 2 décembre spécial cervidés
- ⊕ Travail avec les experts comptables et la Commissaire aux Comptes pour élaborer le bilan comptable 2023/2024
- ⊕ Terrain pour le suivi des populations de sangliers
- en préparation des CLC
- ⊕ Début des comptages de grands gibiers
- ⊕ Journée d'appui pour la création des comptes SIA : 1 bénévole + 1 administrateur
- ⊕ Séances de cinématir
- ⊕ CA et bilan comptable
- ⊕ Suivi du dossier financement des dégâts de grands gibiers

YVES SCHMIT NOUS A QUITTÉS

La Haute-Marne perd un grand défenseur de la chasse.



La Fédération des Chasseurs de Haute-Marne est endeuillée. C'est avec tristesse que nous avons appris le décès d'Yves Schmit le 20 septembre 2024 à l'âge de 87 ans. Il est arrivé à la FDC 52 comme administrateur en 1996 et y est resté jusqu'en 2022.

Une place qu'il a longtemps menée de front avec la présidence du GIC du Val puis comme trésorier. Il a toujours répondu présent pour les Conseils d'Administration, les expos de trophées ou les fêtes de la chasse. Il était souvent en avance pour discuter avec les équipes. Toujours en avance également pour les réunions, il savait se tenir informé auprès des services technique ou administratif. Vous l'avez sûrement croisé lors des manifestations organisées par la FDC. Yves avait toujours le sourire, un mot gentil ou encourageant. Sur le terrain, il ne laissait pas sa place. Très actif sur le Val, Yves était bien connu pour son assiduité à entretenir les clôtures, même à 85 ans. Durant tout son mandat, il n'a eu de cesse d'aider, renseigner, valoriser, défendre ses chasseurs du nord. Toutes nos condoléances à la famille. Le Conseil d'Administration et le personnel de la FDC 52 perdent un ami précieux.

« Merci Yves » pour toutes ces années de service rendus aux chasseurs haut-marnais.



PORTRAIT

Dans ce numéro nous allons vous présenter Eric Roumejon. Eric est un jeune Haut-Marnais de 24 ans qui est arrivé à la Fédération en septembre 2022 en tant qu'apprenti. Puis il a été embauché en contrat à durée déterminée en septembre 2023 pour une durée d'un an et demi au poste de technicien.

Eric a un parcours scolaire proche de la nature avec l'obtention d'un BTSA Gestion Forestière réalisé à Chaource dans l'Aube puis un Certificat de spécialisation de technicien cynégétique à Bellegarde dans le Loiret. Toujours réalisées par la voie de l'apprentissage à l'Office National des Forêts puis à la Fédération des Chasseurs, Eric a décidé d'arrêter ses études pour se lancer entièrement dans le monde du travail. Ses compétences acquises durant ces plusieurs années d'étude lui ont permis d'obtenir ce poste.

Au sein de la Fédération, Eric a différentes missions. Sa mission principale est l'appui de l'ensemble du service technique. Il a en charge les zones de plan de chasse de Langres et de Villars-Ormoï. Il participe à la prévention des dégâts, les comptages nocturnes, les indices de changement écologique, la formation du permis de chasser... Sa seconde mission importante est la prospection de projets d'autofinancement. Il recherche des projets financés tel que des projets éoliens, agrivoltaiques.

En dehors du cadre professionnel, Eric est un passionné de la nature. Depuis son plus jeune âge, il pratique la chasse au grand gibier dans son petit village natal haut-marnais aux côtés de son père. Lors des parties de chasse, le sanglier, ses chiens,



la convivialité et le respect sont des atouts majeurs pour lui. Il est également passionné d'armes et tout ce qui s'en rapproche. Parfois, il lui arrive de passer des soirées au bord de l'eau pour pêcher la carpe de nuit.

Il passe aussi beaucoup de temps en forêts avec son fidèle compagnon, son petit beagle. Attaché à son territoire et à sa culture haut-marnaise, Eric est un amoureux de la nature.

D'un naturel calme et toujours sérieux, il est désormais un atout précieux au sein de l'équipe fédérale.



Les dernières actus de votre FDC sont aussi sur Instagram !

Rejoignez-nous

[WWW.INSTAGRAM.COM/FDC_52](https://www.instagram.com/fdc_52)

ACTIVITÉS DE LA FDC EN IMAGES

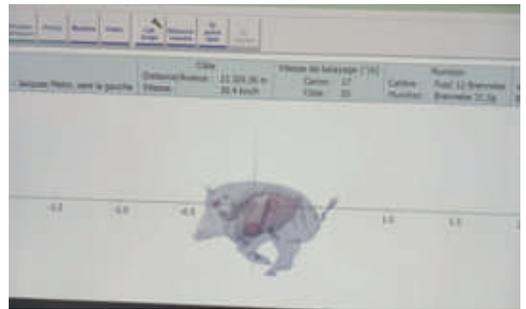
Activités de la FDC en images



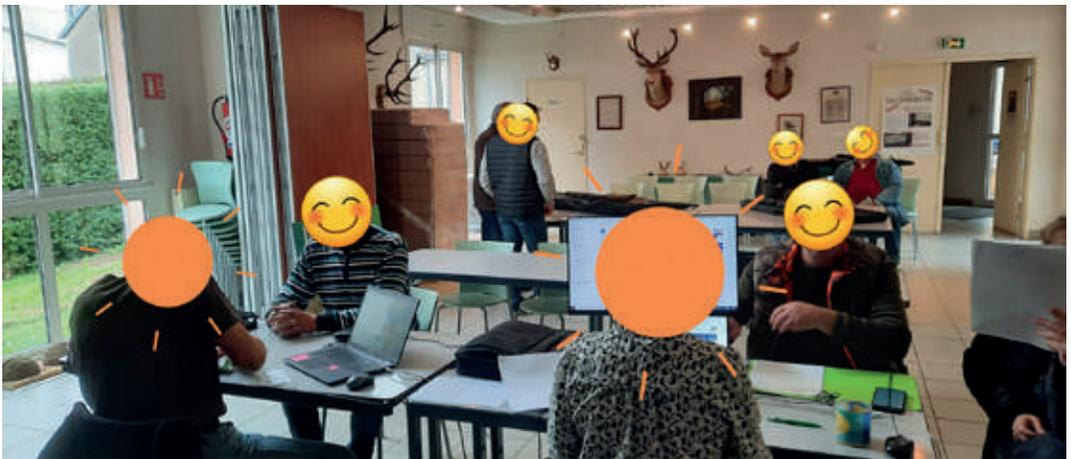
Octobre 2024 : Séance de cinématir : Ce chasseur épaulé le sanglier en toute sécurité



Il atteint mortellement le sanglier.



Analyse du tir



Une journée de permanence SIA assurée à la FDC le 16 octobre

DEMANDE DE DUPLICATA DU PERMIS DE CHASSER

Pour pouvoir chasser, chaque chasseur doit être porteur de son permis de chasser permanent (permis vert ou permis format carte bancaire), de sa validation annuelle et de son attestation d'assurance.

En cas de perte, de vol ou de détérioration de votre permis de chasser, il vous faut demander un duplicata directement en ligne depuis le site www.fdc52.fr rubrique Permis de chasser/duplicata. Cliquez sur "Je demande la délivrance d'un duplicata de mon permis de chasser".

Saisissez vos informations personnelles, ainsi que les coordonnées du permis de chasser perdu ou détérioré si vous les possédez.

Attention : Lors d'une demande de duplicata, une adresse mail ainsi qu'un numéro de téléphone mobile devront obligatoirement être saisis.

Réglez en ligne, par carte bancaire ou par virement, la redevance pour la délivrance du duplicata d'un montant de 30 €.

Vous recevez par mail le CERFA 13944*06 d'inscription pré rempli. Vous devez ensuite imprimer le CERFA.

À l'issue de la demande en ligne, vous devez transmettre l'ensemble du dossier (CERFA et les pièces obligatoires à joindre) sous format papier à l'Office Français de la Biodiversité – Unité du permis de chasser – BP 20 – 78612 LE PERRY EN YVELINES Cedex.

Pièces à fournir :

- ⊕ Le **CERFA13944*06** complété ;
- ⊕ Une **photo d'identité normalisée datée de moins de 6 mois** (format 35 x 45 mm et de préférence en couleur). Les nom et prénom sont à noter au dos de la photo qui sera agrafée sur le CERFA dans le cadre réservé à cet effet ;
- ⊕ La **photocopie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport** en cours de validité. Pour les étrangers, toute pièce en tenant lieu ;
- ⊕ Si vous avez réglé les 30 € par virement, joindre la preuve du virement avec la référence NOM/ DUPLICATA ;

⊕ **L'attestation préfectorale de délivrance initiale du permis de chasser pour tout permis « vert »** délivré par une préfecture ou sous-préfecture avant le 01/09/2009. Aucun duplicata ne peut être délivré sans cette attestation disponible sur notre site www.fdc52.fr et qui est établie à votre demande par la Préfecture ou Sous-préfecture qui a délivré votre permis de chasser initial. Elle doit porter la mention de son signataire et être revêtue du cachet du service de délivrance.

Et :

- ⊕ Si votre permis est détérioré, fournir ce permis au CERFA.
- ⊕ Si vous êtes mineur(e) ou majeur(e) en tutelle, l'autorisation de votre représentant légal au dos du CERFA doit être complétée.

Attention : Tout dossier incomplet ne sera pas traité par l'OFB.

Votre duplicata du titre permanent du permis de chasser vous sera adressé par retour de courrier dans un délai de 2 mois, directement par l'Imprimerie Nationale.

En attendant de le recevoir, vous ne pouvez pas chasser ! Votre validation annuelle n'est valable que si vous pouvez présenter le permis qui lui est associé. En cas de contrôle ou d'accident, vous êtes considéré pénalement comme en « défaut de permis de chasser » et donc votre assurance ne vous couvrira pas.

Une fois que vous aurez reçu votre nouveau permis par l'OFB, contacter le 03.25.02.47.38 afin de recevoir gratuitement un duplicata de votre validation avec vos nouvelles références de permis de chasser.

En cas de perte de la validation annuelle, il est possible de demander un duplicata auprès de votre Fédération qui vous le transmettra dans les meilleurs délais.

PERMIS DE CHASSER : INSCRIVEZ-VOUS EN LIGNE !

Chaque année, en Haute-Marne, plus de 150 candidats se présentent à l'examen du permis de chasser. Pour simplifier les démarches relatives à l'inscription au permis de chasser, l'OFB propose depuis 2 ans une plateforme numérique simple et intuitive.

1^{ÈRE} ÉTAPE : PRÉINSCRIPTION EN LIGNE

Futurs candidats, inscrivez-vous depuis le site www.fdc52.fr / Rubrique Permis de chasser / Passer son permis.

Cliquez sur le lien "**Je souhaite m'inscrire à l'examen du permis de chasser**"



Indiquez s'il s'agit d'une première inscription ou d'une réinscription et sélectionnez ensuite le département dans lequel vous souhaitez passer la formation du permis de chasser.

Renseignez la fiche d'informations :

- ⊕ Nom et Prénoms, date de naissance, Lieu de naissance, pays de naissance et nationalité.
- ⊕ Adresse, N° de tél portable et courriel.

Une fois toutes les informations saisies, vous rece-

vez sur votre adresse mail un code à 6 chiffres. Saisissez-le afin de continuer la démarche en ligne.

Puis cliquez sur "**J'atteste avoir lu et pris note de la liste des justificatifs à envoyer**". Ensuite procédez au paiement. Pour la Haute-Marne, il n'y pas de paiement pour la fédération. Le paiement est destiné à l'OFB (31 € pour un candidat mineur ou 46 € pour un candidat majeur) et se fait soit par carte bancaire (recommandé), soit par virement bancaire.

Attention, lors de l'inscription en ligne, une adresse mail ainsi qu'un numéro de téléphone mobile devront obligatoirement être saisis. Cela vous permettra de recevoir vos futures convocations par mail et des notifications régulières pour indiquer l'avancée du traitement et de validation de votre dossier.

Attention ! Une fois le paiement effectué, vous devez **impérativement** cliquer sur "**Je finalise ma demande de permis**".

Vous recevez alors le CERFA d'inscription sur votre boîte mail.



J'atteste avoir lu et pris note de la liste des justificatifs à envoyer

Je finalise ma demande de permis

Modifier mes informations

Annuler Précédent

2^{ÈME} ÉTAPE : DÉPÔT DU DOSSIER PAPIER À LA FDC

À l'issue de votre inscription en ligne, vous devez transmettre **obligatoirement** l'ensemble de votre dossier (CERFA et les pièces obligatoires) sous format papier et par voie postale à la FDC (vous pouvez aussi le déposer au siège de la FDC).

Pièces complémentaires à fournir :

- ⊕ **Photocopie d'une pièce d'identité** recto/verso en cours de validité (carte nationale d'identité ou passeport). Pour les étrangers, toute pièce en tenant lieu.
- ⊕ **1 photographie d'identité normalisée** (format 35mm X 45 mm) de préférence en couleur, datée **de moins de 6 mois** qui sera agrafée dans le cadre prévu à cet effet (Notez Nom et Prénom au dos de la photo. Evitez de positionner l'agrafe sur le visage).
- ⊕ **Signez la déclaration sur l'honneur** figurant sur le formulaire CERFA. Pour les candidats mineurs, signature obligatoire du représentant légal.
- ⊕ **Le certificat médical** se trouvant au dos du formulaire (tampon du médecin + signature du médecin) doit être daté de moins de 2 mois le jour de l'inscription.

- ⊕ Pour les candidats mineurs âgés **entre 16 et 18 ans, une attestation de recensement.**
- ⊕ Pour les candidats âgés **entre 18 et 25 ans, le certificat de participation à la "Journée Défense et Citoyenneté".**
- ⊕ Pour les candidats ayant réglé les frais d'inscription par virement, joindre le justificatif du virement.

Les convocations aux formations théorique et pratique vous seront envoyées par mail par la FDC une quinzaine de jours avant.

L'OFB vous adressera directement par mail la convocation à l'examen du permis de chasser 10 jours avant la date de l'examen.

À l'issue de l'examen, si vous êtes reçu, l'OFB vous remettra le jour-même, un certificat provisoire sécurisé valant permis de chasser. D'une durée de validité de 2 mois, celui-ci vous permettra d'effectuer la démarche pour valider votre permis de chasser. Le format définitif du permis de chasser (au format carte bancaire), vous sera transmis directement par l'imprimerie nationale par voie postale dans un délai de moins de 2 mois.



LES DERNIÈRE ACTUS
DE VOTRE FDC SONT SUR FACEBOOK

Rejoignez-nous!

WWW.FACEBOOK.COM/FDCHAUTEMARNE



OPÉRATION CHASSERESSE !

2024/2025

**CETTE SAISON, INVITEZ UN(E) AMI(E)
À DÉCOUVRIR LA CHASSE**

La fédération vous offre à tous les deux votre validation
départementale*

info

*Modalité de participation à la Fédération Départementale des chasseurs de Haute-Marne :
par téléphone au **03 25 02 47 38** ou sur **www.fdc52.fr**, rubrique "actualité"

FORMATION SÉCURITÉ

" MADE IN FÉDÉRATION DES CHASSEURS DE HAUTE-MARNE ", UNE BONNE FOURNÉE !

La Fédération des Chasseurs continue de s'engager activement dans la formation et l'information de ses membres concernant la sécurité à la chasse.

La première session de formation a eu lieu le 18 septembre 2010, avec 21 participants. Depuis, ce sont 1356 présidents de sociétés de chasse, responsables de lignes, chefs de traque et chasseurs qui ont suivi cette formation.

Le samedi 7 septembre 2024, 48 candidats étaient présents au siège de la Fédération, le matin en salle et l'après-midi sur le terrain de formation du permis de chasser. De nombreux sujets y ont été abordés : le rôle des responsables de chasse, leurs responsabilités,

les divers documents à fournir et à remplir pour la saison, les ricochets, le comportement avec une arme, le choix des postes de tir, les interventions sur un ferme, ainsi que les premiers secours.



Choix déterminant des postes de tir

Yves Rousselot, chef d'agence de la compagnie d'assurance MMA de Chaumont, et Bernadette Retournard, pompier à Chaumont et bénévole à la Protection Civile, ont animé des interventions sur des sujets spécifiques, très bien accueillies par nos chasseurs. Gérard Buisson, qui a vécu un accident de chasse, a également partagé un témoignage poignant sur son expérience



Bernadette mime les gestes pour désobstruer la trachée de la victime

A noter : cette formation n'exonère en aucun cas les chasseurs de l'obligation de suivre la formation décennale, qui a été rendue obligatoire au niveau national suite à la loi du 24 juillet 2019.

Nos adhérents ont deux options pour suivre cette formation : ils peuvent choisir de visionner les 4 modules à distance via Internet. Pour cela, il leur suffit de s'inscrire depuis l'espace adhérent dédié aux chasseurs. L'identifiant requis est celui du Guichet Unique, composé de 14 caractères, figurant sur le titre de validation du permis de chasser, et le mot de passe correspond à leur date de naissance. Le temps de visionnage est d'environ 2 heures.

L'autre possibilité est de suivre la formation en présentiel, soit au siège de la FDC 52, soit dans divers lieux d'accueil au sein du département. Les formations sont supervisées par les Administrateurs de la FDC 52. Pour toute inscription, n'hésitez pas à contacter la FDC au 03.25.03.60.60.

SIA : DERNIER RAPPEL AUX CHASSEURS

Attention ! Tout chasseur doit créer son compte personnel sur le SIA, Système d'information sur les armes, avant le 31 décembre 2024 sinon il pourrait se voir dessaisir de ses armes par l'Administration.

A partir du moment où vous détenez une arme, que vous soyez chasseur encore actif ou non, vous devez créer votre compte.

A la création de son compte, le détenteur chasseur a directement accès à son râtelier numérique dans lequel il retrouve toutes les armes qu'il détient. Il est possible que tout ou partie de ses armes ne remontent pas obligatoirement dans son râtelier. Le détenteur doit alors les enregistrer lui-même. Le détenteur dispose d'un délai de 6 mois - à compter de la date de création de son compte - pour mettre à jour son râtelier, notamment en y ajoutant une

arme qui aurait dû y figurer ou en signalant des erreurs (ex : arme qui ne devrait pas figurer dans son râtelier car vendue, informations relatives à une ou plusieurs armes erronées, etc.).

Si toutes les armes sont bien présentes dans le râtelier numérique et qu'il n'y a aucune information à compléter et/ou à modifier pour certaines d'entre elles, alors le détenteur n'a plus rien à faire.

La FDC peut vous aider. Des sessions sont organisées à Chaumont sur rendez-vous. N'hésitez pas à vous renseigner et à en parler autour de vous.

DESTRUCTION DU RENARD AU MOIS DE MARS

Une disposition réglementaire permet aux détenteurs du droit de destruction de réguler le renard à tir au mois de mars.

Pour cela, il suffit d'adresser une demande à la DDT (*Direction Départementale des Territoires*) avant le 15 février 2025. L'imprimé est disponible sur le site www.fdc52.fr en page d'accueil – Actualités.

Pour pouvoir bénéficier de cette mesure, il faut être

demandeur d'un plan de chasse chevreuil ou sanglier et disposer du droit de destruction.

L'imprimé de demande de destruction du renard sera envoyé directement par la DDT aux personnes ayant bénéficié d'une autorisation en 2024.



LA FORÊT FAIT ÉCOLE

Contactée par Mme Sandrine Viard, enseignante à l'école d'Euffigneix, la FDC 52 a été particulièrement intéressée par son implication dans le cadre de l'opération « Dans 1 000 communes, la forêt fait école ».

Sandrine a impliqué sa classe de CM1-CM2, composée d'environ 25 élèves, dans ce projet, bénéficiant d'un fort soutien de la municipalité d'Euffigneix. En effet, Monsieur le Maire, Frédéric Mutz, ainsi que son conseil municipal ont mis à disposition deux parcelles de la forêt communale pour permettre aux élèves d'appréhender ce type de milieu et ses spécificités. La première sortie organisée par la FDC 52 a eu lieu le 13 septembre dernier. Elle était axée sur la flore et la faune locales. Les enfants devaient trouver des indices de présence.

Sandrine a su orchestrer d'une main de maître les déplacements des élèves et préparer le matériel nécessaire pour aider les enfants dans leurs observations (épuisettes, loupes, gants, clef de détermination des arbres...).

Avec l'aide d'un conseiller municipal, les élèves ont été répartis en 3 groupes pour participer à différents ateliers. La matinée a été riche en découvertes. Les jeunes étaient très motivés et désireux de découvrir la forêt.

Les ateliers proposés comprenaient :

- ⊕ La reconnaissance d'espèces sauvages grâce à des animaux naturalisés dissimulés en sous-bois.
- ⊕ Un Memory des essences forestières.
- ⊕ Le moulage d'empreintes.

La prochaine intervention sera de végétaliser une partie de la cour de l'école en y plantant des arbustes à baies.



Moulage d'empreintes



Reconnaissance des espèces sauvages

ON VOUS OFFRE L'OCCASION

de faire
goûter du

Gibier Haut-Marnais
à la
cantine !

En filet, en barbecue, en brochette,
en boulettes ou même en burger,

LE GIBIER, C'EST LOCAL
ET NATUREL, *pensez-y !*

COLLECTE DU GIBIER
DANS VOTRE SOCIÉTÉ

DU 30 NOV. AU 2 DÉC.

pour collecter les carcasses de cervidés

&

DU 18 AU 20 JANVIER 2025

pour collecter les carcasses de sangliers

n'hésitez pas !



FAIBLE EN MATIÈRE GRASSE
ET RICHE EN PROTÉINES !

RAPPORT D'ACTIVITÉS

DE LA SAISON 2023/2024

QUELQUES CHIFFRES DE L'ANNÉE 2023/2024

1 503 demandeurs de plan de chasse

6 183 chasseurs

924 dossiers définitifs de dégâts.

721 ha détruits en 2022/2023

TABLEAU DES PRÉLÈVEMENTS DE GRAND GIBIER 2023/2024 (HORS PARC)

Espèces	Attributions	Réalisations
Cerf CEM 2	57	42
Cerf CEM 1	213	158
Cerf CEM	67	47
Cerf CEI	8	4
Biche	724	388
Faon	432	279
Chevreuil	17 355	12 365
SAI	17 172	13 785

TABLEAU DES PRÉLÈVEMENTS 2023/2024 DE PETIT GIBIER

Espèces	Total
Bécasse	425
Caille des blés	28
Lapin	37
Lièvre	842
Pigeon ramier	8 433
Canard colvert	1 495
Autres canards	201
Perdrix	563
Faisan	1 851
Tourterelle des bois	120
Blaireau	430

Sur la base des bilans de prélèvements transmis par les territoires, la Fédération a établi ce tableau pour la petite faune.



BILAN DES ESPÈCES NUISIBLES OU SUSCEPTIBLES D'ÊTRE CLASSÉES NUISIBLES

ESPECES	Prélèvements à la CHASSE 23/24	Captures par PIEGEAGE 22/23
Renard	2 364	208
Fouine	57	77
Martre	78	42 (relâchées)
Putois	29	8 (relâchés)
Rat musqué	75	8
Ragondin	3 756	486
Corbeau	1 261	173
Corneille	677	
Pie	419	8 (relâchées)
Etourneau	3 385	-

On observe une diminution importante du nombre de piégeurs actifs et un fléchissement marqué du nombre de captures.

Le manque d'attestations de dommages et le faible nombre de captures compliquent d'années en années le classement de certaines espèces nuisibles.

SUIVIS ET COMPTAGES GRAND GIBIER

On ne dénombre pas moins de 30 zones de comptages dont 10 pour le cerf et 19 sur les oiseaux migrateurs. Près de 300 000 animaux dénombrés pour plus de 50 espèces différentes.



SUIVIS SANITAIRES

La Fédération réalise deux types de suivis sanitaires : les suivis liés au Réseau SAGIR et ceux extérieurs au Réseau.

Pour les premiers, il s'agit d'un partenariat OFB/FDC qui existe depuis les années 50 avec la création du Réseau SAGIR en 1986.

En 2023, 13 cadavres d'animaux ont fait l'objet d'une recherche de la cause de mortalité dans le cadre du Réseau SAGIR.

Dans le deuxième cas, les suivis sanitaires répondent à des besoins ponctuels comme la leptospirose.

Dans ce cas, ils s'appuient sur des partenariats associant par exemple le Conseil Général et le Laboratoire Vétérinaire Départemental ou encore, pour la leptospirose, l'Entente de Lutte Interdépartementale contre les Zoonoses

BILAN UNUCR 2023/2024

25 conducteurs ont été appelés cette saison.

Le nombre de recherches a légèrement baissé par rapport à l'an passé où il y en avait eu 911.

Le pourcentage de chevreuils recherchés est encore faible !

Catégorie	Réussite	Echec	Contrôle	TOTAL
Cerf	42	58	62	162
Chevreuil	83	49	20	152
Sanglier	210	249	118	577
Autres	1	1	0	2
TOTAL	336	357	200	893

LES ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES :



Le projet Sensibilis'haie :

La Fédération Départementale des Chasseurs de Haute-Marne soutient de nombreux projets éducatifs, c'est notamment le cas du projet sensibilis'haie qui a vu le jour durant cette année 2023/2024.

Le projet sensibilis'haie est un outil de promotion de la haie mettant en avant l'intérêt d'implanter et d'entretenir les haies sur le territoire communal.

Sensibilis'haie est un projet porté par la Fédération Nationale des Chasseurs et est cofinancé par l'Office Français de la biodiversité, il s'adresse aux communes rurales du territoire.



Durant l'année 2023/2024, **15 chartes d'engagements** ont été signées avec 15 communes différentes dont Ormancey, Leffonds, Planrupt, Montier-en-Der, Epizon, Echenay, Longeau-Percey, Eclaron, Bologne, Viéville, Vignory, Changey, Vesaignes-sous-Lafauche et Andelot-Blancheville.

Sur le territoire Haut-Marnais ce sont **547 enfants âgés de 5 à 11 ans qui ont été sensibilisés** à la thématique « la haie aux multiples rôles ».

Pour Sensibilis'haie, on compte donc un total d'environ **750 plants, soit 375 mètres de haies** plantés par les enfants sur l'ensemble du département.



Biodivplaine :

Au cours de l'année 2023/2024, on ne recense pas moins de **9 416 m de haies** implantées sur 19 communes du territoire Haut-Marnais. Ce sont des communes comme Savigny, Troischamps, Laville aux bois, Vesaignes-sous-Lafauche, Avrecourt, Changey, Chamouille, Saint-Blin, Blessonville, Mareilles, Brethenay, Leffonds, Vouécourt, Maconcourt, Droyes, Goncourt, Bologne, Blumeray, Harréville les Chanteurs et Langres qui ont eu l'opportunité de bénéficier de ce projet.

L'ensemble de ces 19 sites représente un nombre total de 17 682 plants locaux d'arbres et arbustes tous confondus.

Depuis 30 ans, plus de 89 km de haie soit 194 682 plants, ont été aménagées sur le territoire permettant ainsi **l'apparition d'un grand nombre de corridors écologiques.**

Cette année 10 agriculteurs ont décidé d'adhérer au projet en implantant sur contrat, **13 hectares de bandes enherbées**. Celles-ci sont localisées sur 9 communes différentes (Cusey, Dommarien, Villegusien, Montsaugéon, Choilley-Dardenay, Isômes, Frampas, Voillecomte, Perrusse).

En ce qui concerne **les vergers participatifs**, on compte pour l'année 2023/2024, pas loin de **5 vergers** implantés sur le département pour un total de 50 arbres soit 10 plants par plantation. Les communes concernées sont Rives Dervoises, Marcilly en Bassigny, Planrupt et Leffonds.

Ce sont des essences locales ou dites « anciennes » comme des pommiers, des pruniers, des poiriers sauvages, des cognassiers, des cerisiers, des noyers et des pêchers de vignes qui sont implantés sur chaque commune.

Pour la trame bleue, la Fédération Départementale des Chasseurs de Haute-Marne œuvre en faveur de la création et de la restauration de milieux naturels tels que les mares. Ces projets concernent essentiellement les collectivités, les agriculteurs ou encore les particuliers, l'objectif étant de renforcer la biodiversité sur l'ensemble des trames bleues localisées sur le territoire.

Les projets de mares Biodiviplaine 52 sont soutenus par l'OFB et la FNC dans le cadre de l'écocontribution chasse nationale. Une restauration de mare a notamment été réalisée cette année sur la commune de Bonnecourt où la végétation arbustive et arborée a été taillée de façon à maintenir un bon état écologique du milieu.



Les différentes actions ont été relatées dans la presse locale grâce au JHM ou également sur des chaînes télévisées telles que Puissance TV.

SARL BRESSON Éric

CROQUETTES

GAMME

« CLASSIC CROC »

Sac de 18 kg proposé au prix de 36,49 € le sac, 34,60 € le sac à partir de 4 sacs

CROQUETTES GAMME

« EQUILIBRE PROFESSIONNEL »

Sac de 20 kg proposé au prix de 39,90 € le sac, 38,50 € le sac à partir de 4 sacs



Service commande pour la Haute-Marne :

06.47.47.04.09 ou 03.84.67.44.44

Gérer et Entretien
votre territoire
toute l'année !



Livraison à domicile comprise



LE PROJET HIRONDELLE ET BIODIVERSITÉ :

S'il y a bien des oiseaux qui méritent une attention particulière en France, ce sont les hirondelles des fenêtres et rustiques. Connues de tous, elles sont le symbole de la chance et de l'arrivée des beaux jours. Espèce proche de l'homme, nous les accueillons depuis toujours dans nos villes et campagnes. Depuis de nombreuses années, les hirondelles subissent les changements qui affectent notre environnement et perturbent l'accès à leur ressource alimentaire et à leur site de nidification. En vingt ans, le nombre d'hirondelles a chuté de 40 % en moyenne, et aujourd'hui, elles sont en danger de disparition. C'est pourquoi, en février 2020, l'opération Hirondelles & biodiversité en Hauts-de-France est née dans le but de les recenser et de les protéger. Aujourd'hui, le projet est porté par la Fédération Nationale des Chasseurs en devenant un projet d'envergure nationale.



L'objectif général du projet est de renforcer, avec l'appui du réseau associatif de la chasse, de ses partenaires et plus généralement des citoyens, la conservation de ces deux espèces d'hirondelles. La démarche sera de mettre en avant l'intérêt que



portent les fédérations, aux espèces protégées liées aux campagnes et à l'Homme. Il aura donc pour vocation d'apporter des aménagements favorisant la nidification, tout en améliorant la connaissance et la situation des populations de ces espèces grâce à un suivi participatif. De plus, une partie importante de ce projet sera portée sur des actions d'éducation à l'environnement, de sensibilisation du jeune public et des citoyens en général.

La Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Marne a elle-même décidé de participer au projet en proposant aux établissements scolaires des animations nature sur la thématique « hirondelle ».



Lors de ces activités pédagogiques, plusieurs thèmes seront abordés tels que la reconnaissance des différentes espèces, la sensibilisation aux menaces qui pèsent sur les populations, les aménagements possibles et bien d'autres...

Chaque enfant aura la possibilité de confectionner un nid artificiel à base d'argile, de copeaux de bois, de plâtre et d'eau. Les nids créés en amont pourront être positionnés aux abords des écoles ou encore sur la commune concernée.

En plus de la création de nids, la Fédération propose aux enfants de créer un autre habitat propice aux besoins physiologiques de l'espèce appelé « bacs à boue ».



Actuellement, on compte, sur l'année 2023/2024, **36 nids et 3 bacs à boue** qui ont été créés et installés en faveur des hirondelles sur les communes de



Bologne, Eclaron, Buxières-les-Villiers et Leffonds. Ce sont près de 8 communes qui vont être sensibilisées à cette thématique comme Longeau-Percey, Doulevant-le-Château, Planrupt, Viéville, Echenay, Epizon, Prez-sous-Lafauche et Montier-en-Der.



Au total, pour cette année, on va recenser environ **132 nids d'hirondelles installés sur le territoire.**

La Fédération Nationale des Chasseurs a offert dans le cadre de ce projet un kit pédagogique. Celui-ci sera composé de bacs à boue, de nichoirs d'hirondelles rustiques et des fenêtres, de posters, de livres et de panneaux pédagogiques.

À noter que ce projet est soutenu financièrement par l'écocontribution.

LES FORMATIONS

Chasse à l'arc

En 2024, 22 chasseurs ont suivi cette formation co-organisée par la FDC 52 et l'ASCA.



Sécurité

La Fédération organise 2 sessions de formation à la sécurité à la chasse chaque année. Ce stage d'une durée d'une journée est constitué de différents modules.

Depuis 2010, ce sont 1 308 chasseurs qui ont été formés.

Depuis 2021, une formation sécurité décennale est dorénavant obligatoire pour chaque chasseur. Elle est complémentaire de la formation sécurité dispensée par la FDC 52.

Pour la formation décennale, ce sont plus de 2 150 chasseurs qui l'ont suivie soit en présentiel soit en dématérialisé.





Permis de chasser

En 2023, 152 candidats inscrits dont 29 femmes. 101 personnes ont eu leur permis de chasser dont 17 femmes (soit 66 %)

Hygiène de la Venaison

Depuis 2011, la Fédération organise une formation au contrôle initial de la venaison. Un examen initial de la venaison est obligatoire dans le cas de cession pour la commercialisation ou pour un repas de chasse ou d'association. Afin d'améliorer la sécurité alimentaire, cette formation est conseillée pour au moins un chasseur par territoire. Les chasseurs constituent aujourd'hui des sentinelles pour assurer un meilleur suivi de l'état sanitaire de la faune sauvage. 735 candidats sont formés.

Piégeage

La Fédération organise une formation piégeage avec l'Association des Piégeurs et l'OFB. En 2024, 32 candidats ont pu être formés.

Gardes particuliers

Cette formation est dispensée par l'OFB et la FDC 52 pour obtenir la reconnaissance de l'aptitude technique.

Il n'y a pas eu de formation en 2024 en raison d'un nombre de candidats insuffisant.

Corvidés

Cette année, la Fédération a organisé une formation sur la régulation des corvidés :

la corneille noire, redoutable prédateur pour la petite faune sauvage

le corbeau freux qui commet d'importants dégâts agricoles dans les semis.

15 candidats ont participé à cette formation.

Chiens de chasse

En 2024 une formation d'une journée complète a permis à 32 personnes d'obtenir leur diplôme de sauveteur canin.

CENTRE D'AUDITION FAHYS

Audioprothésiste diplômé d'Etat

PROTECTIONS AUDITIVES SUR-MESURE

Remise de 10% accordée sur certains modèles sur présentation de la validation du permis de chasser 52

« POINT SANTE »
30 Route de Dijon
52200 SAINTS-GEOSMES
Tel. 03.25.88.05.55

6 Place de la Résistance
52000 CHAUMONT
Tel. 03.25.01.90.60



Lundi de 14h00 à 18h30
Du mardi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h30

ATTENTION AUX COLLISIONS ROUTIÈRES

La vigilance s'impose avec la sortie précoce des animaux.

Avec l'arrivée des nuits plus tôt en cette saison, une problématique de sécurité routière se renforce : la collision avec des animaux. Les changements d'horaires et l'adaptation des comportements des espèces sauvages entraînent une sortie plus précoce des animaux, augmentant ainsi les risques d'accidents sur nos routes.

Les usagers de la route doivent redoubler de vigilance, surtout sur certains axes routiers où la présence animale est plus fréquente. En effet, des études ont montré que certains tronçons sont particulièrement dangereux en raison des populations animales qui les bordent. Il est crucial d'être attentif, non seulement à la circulation, mais aussi aux animaux qui pourraient surgir sur la chaussée.

Un appel à la prudence

La vigilance est d'autant plus nécessaire en cas de visibilité réduite, où les animaux peuvent être difficiles à apercevoir. De plus, il est important de signaler les animaux déjà écrasés sur le bord des routes. Cela permet d'alerter les autorités et de sensibiliser les conducteurs aux zones à risque.

Agir pour la sécurité

En cas de collision, il est recommandé de faire une déclaration **via l'application Vigifaune**. Cette plateforme permet non seulement de signaler les accidents impliquant des animaux, mais aussi d'identifier les zones les plus risquées. Ces données

sont essentielles pour mettre en place des mesures de prévention et ainsi réduire le nombre d'accidents futurs.

En conclusion, face à l'augmentation des sorties précoces des animaux et aux risques associés, une vigilance accrue est nécessaire pour assurer la sécurité de tous sur les routes. Soyez prudents et n'hésitez pas à signaler tout incident pour contribuer à la sécurité routière.



SIGNALEMENT DES ACTES MALVEILLANTS

Depuis septembre 2020, dans le cadre du plan de prévention et de lutte contre la chasse bashing et les violences morales, physiques et matérielles que les chasseurs subissent régulièrement, la Fédération Nationale des Chasseurs a mis en place un observatoire pour recenser les actes malveillants commis à l'encontre des chasseurs.

Si vous êtes victime ou témoin d'actes de violence envers un chasseur, vous êtes invité à effectuer un signalement sur cet observatoire, qu'il s'agisse de destructions, de dégradations, de vols, d'harcèlements, de menaces, d'injures, de diffamations, de violences physiques ou verbales.

Le service juridique enregistrera votre signalement et vous conseillera le cas échéant sur les démarches à engager.

Pour réaliser un signalement

www.chasseurdefrance.com/pratiquer/signaler-un-acte-malveillant/.

Il est essentiel de signaler tout type de violence sur le site de la FNC.

Un exemple de comportement inacceptable !

A plusieurs reprises, sur le territoire loué à l'ACCA de Poulangy, des chaises de battues ont été entièrement détruites. Après un passage au siège de la Fédération des Chasseurs, un adhérent missionné par le Président de l'ACCA va déposer

plainte à la gendarmerie nationale. Une surveillance accrue va être mise en place avec l'aide de caméras qui restitureront instantanément les images sur un téléphone mobile. Le ou les casseurs devront assumer leurs actes intolérables et surtout très dangereux.



Avec ChassAdapt

Participez au suivi des Populations d'oiseaux

La FNC innove!

L'intelligence
artificielle au service
d'une chasse durable
et responsable



Simple et rapide, l'application **ChassAdapt** permet de déclarer tous vos prélèvements en temps réel et de collecter des données scientifiques sur la dynamique des populations.



Comment ça marche ?

- 1** Déclarez votre prélèvement avec l'application ChassAdapt sur votre smartphone
- 2** Si l'appli le propose, photographiez l'oiseau
- 3** Un algorithme d'intelligence artificielle déterminera l'âge et le sexe de l'oiseau, à partir de la photo
- 4** Selon l'espèce :
 - Résultats en quelques heures ! Vous recevrez une notification
 - Bilan en fin de saison



Pour tout savoir, consultez notre page web et nos tutos sur :
[www.chasseurdefrance.com /autowing/](http://www.chasseurdefrance.com/autowing/)



LE CERF SIKA

Le Cerf Sika est une espèce exotique envahissante avec une aire de répartition naturelle se situant en Sibérie orientale et au Vietnam. Cette espèce a été introduite en Europe à partir du 19ème siècle. Son apparition dans les forêts françaises est due au fait qu'il a été introduit à des fins ornementales dans différents parcs, mais les premiers cerfs Sika proviennent de Rambouillet.



Le cerf Sika est un cervidé plus petit que le cerf élaphe, il peut mesurer de 50 à 95 cm de haut et peser de 40 à 140 kg en fonction des populations. Comme chez le cerf élaphe, le mâle est toujours plus gros et plus grand que la femelle. Le mâle porte des bois qui peuvent comporter entre 2 et 4 andouillers de chaque côté.

L'hiver, le cerf Sika a un pelage foncé avec des taches blanches qui se dissimulent dans le pelage, en revanche en été son pelage est brun rougeâtre avec les taches blanches beaucoup plus marquées.

Il est difficile de le confondre dans nos forêts, mais il faut tout de même faire attention à sa ressemblance avec le cerf élaphe et le daim.

Le risque premier avec le cerf Sika est qu'il se reproduise avec le cerf élaphe et qu'une hybridation ait lieu. Dans des enclos, des cas ont déjà été rencontrés.

Le rut de cette espèce a lieu d'octobre à novembre, alors que celui du cerf élaphe a lieu de septembre à octobre. Néanmoins quelques biches de cerf élaphe peuvent avoir des chaleurs plus tardives et l'hybridation peut se créer si les 2 espèces se rencontrent.

Si le cerf Sika était amené à proliférer dans notre

région, il pourrait alors rentrer en compétition, pour l'alimentation, avec le cerf Elaphe qui est emblématique de nos forêts haut-marnaises. Cette reproduction pourrait entraîner des déséquilibres écologiques dans nos forêts françaises si sa population venait à augmenter.

Le cerf Sika pourrait également être à l'origine d'un parasite intestinal appelé « Nématode » qu'il transmettrait au cerf Elaphe.

Pour finir, l'installation de cette espèce dans nos forêts, déjà impactées par les abrutissements de cervidés indigènes, ajouterait une pression supplémentaire sur la flore avec l'accumulation d'abrutissements.

Cette espèce n'est pas soumise au plan de chasse.

Statut : Chassable, non piégeable

Si vous avez des informations concernant cette espèce, comme des photos, des témoignages ou encore des prélèvements, n'hésitez pas à les faire parvenir à la Fédération Départementale des Chasseurs de Haute-Marne.

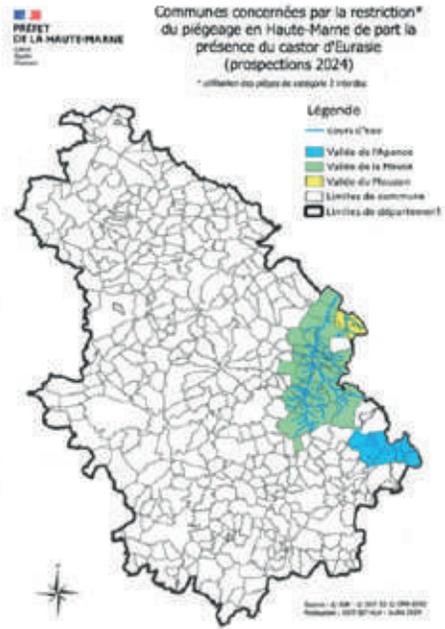
PRESENCE DU CASTOR

Le castor d'Eurasie est une espèce protégée en voie de colonisation en Haute-Marne.

Sa présence est avérée dans les secteurs situés le long des cours d'eau suivants :

- ⊕ L'Apance : communes de Bourbonne les Bains, Enfonvelle et Fresnes sur Apance.
- ⊕ La Meuse : communes d'Audeloncourt, Bassoncourt, Bourg Sainte Marie, Bourmont entre Meuse et Mouzon, Brainville sur Meuse, Breuvannes en Bassigny, Champigneulles en Bassigny, Chaumont la Ville, Choiseul, Clefmont, Daillecourt, Doncourt sur Meuse, Germainvilliers, Goncourt, Hacourt, Harréville les Chanteurs, Huilliécourt, Illoud, Lavilleneuve, Levécourt, Maisoncelles, Malaincourt sur Meuse, Merrey, Noyers, Parnoy en Bassigny, Rangecourt, Romain sur Meuse, Saint Thiébault, Val de Meuse, Vroncourt la Côte.
- ⊕ Le Mouzon : communes de Nijon (Bourmont en Meuse et Mouzon), Outremecourt, Sommerécourt, Soulaucourt sur Mouzon et Vaudrecourt.

Dans ces secteurs, l'usage des pièges de catégorie 2 (pièges ayant pour objet de tuer l'animal piégé) est interdit sur les abords des cours d'eau et bras morts, marais, canaux, plans d'eau et étangs, jusqu'à une distance de 200 mètres de la rive, exception faite du piège à œuf placé dans une enceinte munie d'une entrée de 11 cm par 11 cm.



En cas de capture accidentelle d'animaux n'appartenant pas à la liste des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD), ces animaux seront relâchés immédiatement. Ces captures accidentelles devront être indiquées sur le bilan de piégeage conformément à l'article ministériel du 29 janvier 2007 modifié fixant les dispositions relatives au piégeage des animaux classés nuisibles et **peuvent être renseignées dans Vigifaune**.



DU NOUVEAU POUR L'AMGCP !

Le 15 juin dernier, c'est à la cabane de chasse du GIC du Pavillon, à Reynel, que se sont réunis les membres de l'Association Haut-Marnaise des Gardes-Chasse Particuliers convoqués pour l'Assemblée Générale annuelle. Comptant dans ses rangs 28 membres à ce jour, c'est toujours l'occasion de se retrouver dans des moments de convivialité pour échanger sur les sujets cynégétiques et environnementaux du moment, et préparer l'agenda des mois à venir.

Après l'accueil du Président Claude Berkane, le trésorier a présenté les comptes de l'association (la cotisation annuelle restant inchangée). L'ordre du jour y est riche : après la création de l'Association Haut-Marnaise des Gardes-Chasse Particuliers en 1995, et après 31 ans à sa tête, Claude Berkane avait annoncé qu'il ne souhaitait pas renouveler sa candidature à sa succession. Le secrétaire informait à son tour ne pas se représenter. Enfin, un membre du bureau se présentait à sa réélection.

Après que l'assemblée se soit prononcée à bulletin secret pour des nouveaux membres du bureau, le Conseil d'Administration s'est réuni à huit clos pour procéder aux votes d'affectation des postes. Huit membres ont ainsi été élus. Président Thierry Cugnot, Vice-Président Marc Dufour, Secrétaire Isabelle Wilhelm, membres du bureau : Roger Bégué, Alain Dimey, Thierry Jolliot et Maxime Kleinert. La sécurité à la chasse est une actualité brûlante, sujet évoqué à plusieurs reprises durant la séance. A ce titre, la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Marne n'a pas manqué de rappeler qu'un projet cynégétique en rapport avec la sécurité à la chasse peut faire l'objet d'une subvention de sa part. Il est à noter que la FDC avait

pris à sa charge la récente acquisition des écussons de gardes-chasse à destination de ses membres. Parmi les autres thèmes abordés, Patrice Brenans, technicien de l'Office Français de la Biodiversité a rappelé que parmi les missions de l'OFB, la police de la chasse se limite à deux actions prioritaires, que sont le contre-braconnage et la sécurité à la chasse. A ce titre, le garde-chasse particulier est un allié précieux notamment dans le respect de la réglementation, ce qui n'a pas manqué de faire réagir plusieurs membres de l'assemblée.

Thierry Cugnot, nouvellement élu, d'ajouter que le garde-chasse particulier est « une sentinelle du terrain », et qu'il se doit de remonter toute information utile pouvant aider la police de l'environnement. Il propose par ailleurs de renforcer les liens avec la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Marne, en faisant remonter des chiffres de terrain, notamment sur les tirs annuels de nuisibles dans le cadre des fonctions du garde-chasse particulier. Face au déclin du nombre de membres dans l'association, il propose de délocaliser les assemblées générales afin de permettre au plus grand nombre de participer.



LA SÉCURITÉ AU COEUR DES PRÉOCCUPATIONS DES GARDES-CHASSE PARTICULIERS

La journée annuelle de formation s'est tenue le 24 août dernier en forêt domaniale d'Ageville, dans la maison forestière gentiment mise à disposition par Floriane Hadet, adjudicatrice de la société de chasse « Les Amis de Daniel ». Le Président de l'AHMGCP, Thierry Cugnot, a accueilli les membres de l'association pour une journée de formation comme d'accoutumée riche en informations règlementaires et cynégétiques.



Après que la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Marne ait publié le nouveau Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2024-2030 (SDGC) renforçant d'autant les mesures de sécurité à la chasse, le thème de cette journée sonnait comme une évidence pour celles et ceux qui sont les sentinelles de terrain. C'est ainsi que Patrice Brenans, Technicien de l'Office Français de la Biodiversité a fait un exposé très complet sur le maniement des armes et a rappelé que les accidents de chasse, encore trop nombreux, sont en fort déclin depuis 20 ans. « Cette évolution est le résultat d'une meilleure formation, de plus d'information et de réglementation, ainsi qu'une meilleure pratique de la chasse » explique-t-il. Si les accidents de chasse interviennent majoritairement lors de battues au grand gibier, un tiers sont des auto-accidents qui pourraient être évités. Si le risque « zéro » n'existe pas, les Gardes-Chasse Particuliers doivent veiller à ce que les règles de sécurité soient respectées et ainsi contribuer à l'effort national.

Le SDGC modifie également les règles d'agraineage, sujet largement développé par Arnaud Marasi et Pascal Ménétrier, respectivement Technicien et Administrateur de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Marne. Chaque société de chasse désireuse d'agrainer se doit désormais

de remplir et signer une charte. Les plans de chasse pour les grands cervidés sont largement modifiés, permettant une meilleure gestion. L'importance de la sécurité à la chasse a été une nouvelle fois rappelée, et de préciser que des applications sur smartphone sont disponibles pour indiquer aux usagers de la nature les zones chassées, information qui sera à terme obligatoire pour tous les territoires de chasse. Si le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique doit être la bible de chaque chasseur, la FDC 52 tient à disposition des dépliants reprenant les grandes lignes.

Après un repas pris en toute convivialité, la journée s'est terminée par une démonstration de recherche au sang réalisée par Bruno Cavallera, un des 16 conducteurs de chiens de sang du département, accompagné de son fidèle compagnon à quatre pattes, un teckel âgé de 2 ans. La FDC 52 et l'UNUCR (Union Nationale pour l'Utilisation de Chiens de Rouge) encouragent la recherche de toute espèce de grand gibier blessé. Si les sangliers et les grands cervidés composent la majeure partie des recherches, l'espèce chevreuil est en nette augmentation.

Contact : Thierry CUGNOT, Président de l'AHMGCP
06 76 07 55 10
ahmgcp@outlook.fr

OPÉRATION AUTODIAGNOSTIC SÉCURITÉ : C'EST PARTI !

Comme déjà évoqué dans les deux derniers numéros du Chasseur Haut-Marnais, votre Fédération a souhaité vous doter d'un outil supplémentaire pour analyser très finement, à l'échelle de votre propre territoire, le détail des risques spécifiques liés à votre façon d'exercer l'activité cynégétique. La FDC a nommé cet outil « Autodiagnostic Sécurité » et son déploiement a débuté courant octobre.

Le questionnaire sécurité qui vous est proposé est reproduit partiellement en annexe de cet article. Par rapport à notre précédente publication, la commission sécurité de la FDC a souhaité simplifier la notation du risque en limitant la cotation à 2 critères : gravité et occurrence (ou probabilité d'apparition). En effet, le 3ème critère prévu, qui concernait le niveau de maîtrise, a pour seul effet de réduire la probabilité d'apparition. Il était donc logique de regrouper en une seule note les deux derniers critères.

Compte tenu du fait que le critère gravité a déjà été précoté, il ne reste donc, à minima, qu'à estimer la probabilité d'apparition de chacun des risques : Jamais (0), rarement (1), souvent (2) ou très fréquemment (3). Attention toutefois à faire l'effort d'analyser les cas particuliers et de créer autant de lignes que nécessaire. Par exemple, à la ligne « postes à améliorer », il est primordial d'identifier un à un tous les postes analysés et de créer une ligne de risque pour chacun d'entre eux.

Ensuite, l'outil va calculer lui-même la cote de chaque risque, vous permettant ainsi de travailler sur une liste hiérarchisée des risques. Ce qui vous permettra d'identifier clairement les plus importants et de vous focaliser en priorité sur ceux-ci afin de chercher des solutions pour les réduire.

Pour démarrer, n'hésitez surtout pas à demander l'aide de votre technicien de secteur ou à un Administrateur de la Fédération. La prise en main de l'outil n'en sera que plus facile. Mais ensuite, au fil des années qui passeront, le même tableau devra être complété avec les oublis initiaux (il y en aura toujours quelques-uns) et avec les risques qui auront évolué naturellement, car rien n'est jamais acquis définitivement dans ce domaine. Un grand nombre de facteurs externes que vous ne maîtrisez pas, pourra faire évoluer tel ou tel risque, et donc nécessiter une remise en cause de votre analyse. C'est ici le vrai enjeu de ce dossier. L'efficacité de la démarche ne pourra malheureusement pas être acquise une foi pour toute. Elle doit s'inscrire dans le

long terme par une remise en question régulière de l'analyse des risques. Au fil du temps, il vous faudra donc revoir régulièrement les cotations précédentes (idéalement une fois par an), afin de modifier ce qui a évolué au cours de la dernière saison. Les cas devenus les plus importants dans la liste apparaîtront automatiquement en tête de file.

Pour ce faire, le meilleur moyen de ne rien oublier consiste à analyser tous les petits incidents qui ont pu être identifiés au cours de la saison précédente. Car si l'incident ne s'est pas transformé en accident, c'est très souvent parce que la chance était de notre côté cette fois-ci ! Ce ne sera peut-être pas le cas la prochaine fois... Toutes les statistiques sécurité le disent, 9 accidents sur 10 ont été précédés d'un ou plusieurs incidents qui auraient dû susciter un signal d'alerte, s'ils avaient été analysés objectivement. Alors, même s'il n'est pas facile d'exposer, ni d'écouter les sujets qui ne font pas plaisir, faisons tous cet effort dans le domaine de la sécurité à la chasse. Demain, ça nous évitera peut-être le pire.



MATRIQUE :		à ne pas	à ne pas	à remplir	automatique
en date du :		Action	gravité du	occurrence	niveau de
		réalisée	risque	du risque	risque
Avant l'ouverture de la chasse	Coordination avec territoires voisins		5		0
	Enregistrement des n° de portables de tous les responsables de chasse voisins et information aux chefs de lignes ou à disposition pour les actionnaires		3		0
	Affichage des consignes de sécurité signées par tous les actionnaires		4		0
	Affichage dans la baraque de chasse des n° de tél d'urgence		3		0
	Prévoir un code en cas d'urgence, d'accident ou d'incident pour arrêter la chasse		4		0
	Entretien des lignes		4		0
	Création d'aménagement sur poste délicat (moustache, jalon de distance, jalon angle 30°)		5		0
	Vérifier que chaque poste de tir permet de respecter les 3 consignes de base de sécurité : identification, tir fichtant et angle 30°		5		0
	S'il manque une condition ci-dessus à un poste, suppression du poste obligatoire		5		0
	Faire ocouter les postes permettant un tir direct sur une route ou une infrastructure		5		0
	Détail des postes à améliorer: Poste N° _____				
	Détail des postes à améliorer: Poste N° _____				
	Détail des postes à améliorer: Poste N° _____				
	Installation de chaises hautes pour traiter certains postes délicats et entretien régulier		4		0
	Matérialisation des postes de tir		3		0
	Constitution d'un stock de gilets orange fluo à distribuer le cas échéant		2		0
	Constitution d'un stock de trompes à distribuer le cas échéant		2		0
	Constitution d'un stock de pancartes normalisées "Chasse en cours"		2		0
	Constitution d'un stock de piquet d'angle de 30°		2		0

DÉCÈS DE JEAN-CLAUDE MAYET

C'est avec tristesse que nous avons appris le décès de Jean-Claude Mayet, ancien Président du GIC du Vallage, à l'âge de 83 ans.



Dès son plus jeune âge, Jean-Claude a nourri une passion indéfectible pour la nature, et plus particulièrement pour la forêt. Le bois de Mathons était pour lui un véritable paradis, où il aimait se promener longuement pour observer la faune et ramasser des champignons, en particulier les célèbres morilles.

Rapidement, il a pris en charge la chasse dite de « Mathons », l'Association Cynégétique des Fontenelles. Comptable de formation, il s'est imposé comme un véritable leader, alliant simplicité, gentillesse et fermeté, et il a présidé l'association

pendant plus de 35 ans.

Engagé dans le monde de la chasse en Haute-Marne, et particulièrement pour les chasseurs du Vallage, il a été élu Président du GIC du Vallage en 1990. Fort de sa connaissance approfondie du territoire et de ses spécificités, il a défendu sans relâche les intérêts des chasseurs auprès des différentes institutions administratives et cynégétiques pendant près de vingt ans.

Avec un talent indéniable pour argumenter, il savait engager le dialogue et défendre la chasse locale avec passion. Grand médiateur, il avait le don de désamorcer les tensions entre les individus grâce à son habileté verbale.

Amateur fervent de la chasse au grand gibier et au sanglier, il avait également le talent de partager ses histoires de chasse avec enthousiasme.

Le Conseil d'Administration et l'ensemble du personnel de la FDC 52, ainsi que les chasseurs du Vallage, adressent leurs plus sincères condoléances à sa famille.

BILAN DES ACCIDENTS DE CHASSE 2023/2024

Comme chaque année, l'Office Français de la Biodiversité (OFB) dresse le bilan de l'accidentologie à la chasse de la saison cynégétique écoulée (2023-2024). Il a été présenté lors du Conseil national de la chasse et de la faune sauvage du 25 juillet 2024.

Le nombre d'accidents mortels, comme lors de la saison 2022-2023, **se situe à un niveau historiquement bas, avec six décès de chasseurs**. Ce chiffre confirme la tendance à la baisse des accidents mortels, qui diminue de 77% sur 20 ans. Les chiffres constatés s'inscrivent dans une **baisse structurelle de l'accidentologie**, depuis les années 2000.

En revanche, cette saison cynégétique se caractérise **par une augmentation des accidents, au nombre de 97, dont 58 graves**, par rapport aux trois saisons précédentes.

Confirmation de la baisse de l'accidentologie

La trajectoire reste malgré tout à la baisse, avec une diminution de 42% du nombre d'accidents en 20 ans. La part des non-chasseurs parmi les victimes diminue également : **ils étaient 12 à subir un accident en 2023-2024** contre 23 la saison précédente.

Comme chaque année désormais, la chasse au grand gibier, avec plus de 1 500 000 spécimens prélevés cette saison, génère plus d'accidents que celle au petit gibier (**55% contre 45%**). Il s'agit également du mode de chasse qui occasionne les accidents les plus dangereux, en raison notamment des munitions utilisées.

Comme lors des saisons précédentes, **le non-respect de l'angle des 30°** reste la principale cause des accidents (**42%**) lors des chasses au grand gibier. Cette proportion est en augmentation, par rapport à la saison passée (**33% en 2022-2023**).

Enfin, on observe **une augmentation du nombre des auto-accidents** qui représentent 40% des accidents, dont 3 mortels. Une mauvaise manipulation de l'arme est le plus souvent en cause.

La moitié des incidents signalés provient de tirs vers les habitations

S'agissant des dommages matériels causés par l'utilisation d'une arme, sans blessure corporelle,



l'OFB observe **une augmentation des signalements** (103 contre 84 l'année précédente). Sur les 103 incidents recensés, **56 concernaient des tirs vers les habitations, 18 des tirs vers des véhicules et 29 des tirs sur des animaux domestiques**.

Il est impossible de déterminer si cette augmentation statistique est liée à une augmentation du taux de déclaration des incidents ou si elle reflète une réelle augmentation des situations dangereuses.

En tout état de cause, cette augmentation significative des incidents signalés démontre **qu'il est indispensable de continuer à former, informer et sensibiliser les chasseurs sur les risques liés aux tirs vers les habitations, les routes, les chemins ouverts au public, les animaux domestiques...**

Par ailleurs, **la formation décennale à la sécurité**, mise en place par la loi Chasse de 2019, permet une remise à niveau des règles de sécurité. **D'ici 2030, l'ensemble des chasseurs auront suivi cette formation obligatoire.**

L'OFB mobilisé pour faire diminuer les accidents et incidents

D'une manière générale, la tendance à la baisse observée depuis 20 ans est liée à l'organisation de l'examen du permis de chasser organisé par l'OFB, avec le concours des Fédérations Départementales des Chasseurs chargées de la formation. Depuis 2003, il comprend des exercices pratiques et des questions théoriques. Axé prioritairement sur la sécurité, il sanctionne tout comportement dangereux par une élimination aussi bien en pratique qu'en théorie. Son taux de réussite moyen est de 72% au niveau national.

La hausse du nombre des accidents comme des incidents lors de la dernière saison invite l'OFB et le monde fédéral à poursuivre leurs efforts d'information et de sensibilisation des chasseurs ainsi que de contrôle des règles de sécurité établies dans les schémas départementaux de gestion cynégétique sur les bonnes pratiques, notamment en ce qui concerne :

- Les manipulations, la tenue et le transport des armes pour lutter contre les auto-accidents;
- Une meilleure prise en compte de l'environnement (chasseurs, zones habitées, routes, chemins, etc.) afin de matérialiser correctement et respecter les angles de 30° pour lutter contre les incidents
- Le port d'effets de couleur vive (orange)

Enfin, l'OFB réalise chaque année des opérations de communication nationale sur la sécurité et organise, en plus des contrôles quotidiens sur le terrain, une opération d'envergure nationale consacrée à la sécurité à la chasse. Lors de cette saison de chasse, ces contrôles ont été réalisés conjointement avec la Gendarmerie.

Source : OFB

20% de remise sur l'article Solognac de votre choix.

Remise non cumulable avec d'autres offres et promotions. Valable une seule fois jusqu'au 30/06/25 dans votre magasin Derathlon-Saint Dizier sur présentation du carnet de l'ouverture 52 et d'un compte de fidélité Derathlon.

ACTIONS DE L'UNUCR 52

ENTRE DEUX SAISONS

La saison de chasse étant finie, on pourrait croire que chasseurs et conducteurs se reposent : et bien ce n'est pas le cas. Pendant le printemps, nous avons effectué des entraînements pour aider les conducteurs haut-marnais ou des départements voisins si nécessaire.

De mars à septembre et ce partout en France, des épreuves sont proposées aux candidats ayant un chiot de plus d'un an et souhaitant l'agrément. Ensuite, nous effectuons un parrainage en attente de la carte définitive d'agrément à l'UNUCR National.



Ange Piguet et U'Romy

C'est ainsi que cette année 2 conducteurs haut-marnais + 1 marnais ont rejoint notre délégation.

➤ **Nicolas Aubertin** demeurant à Robert-Magny accompagné de Toby, rouge de Bavière âgé de 2 ans ayant réussi son épreuve le 8 juin à Châteauvillain.

➤ **Ange Piguet** demeurant à Flammerécourt avec U' Romy, née le 3 avril 2023, chien de rouge de Bavière ayant obtenu son diplôme le 24 Août à Francheville.

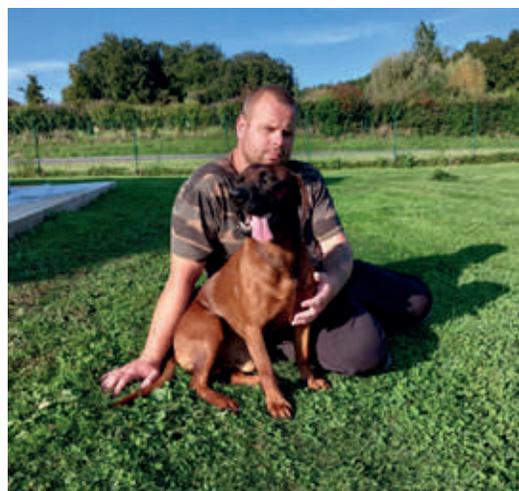
➤ **Frédéric Ricard** habitant à Vouzy (51) et ayant souhaité œuvrer pour notre département. Talya est sa petite chienne rouge de Bavière âgée de 2 ans. Il a passé son épreuve à Châteauvillain le 8 juin.

La saison de chasse va battre son plein, nous sommes satisfaits d'étoffer notre liste de conducteurs. N'hésitez pas à faire appel à eux.

Nous rappelons que les conducteurs UNUCR ne tirent aucun avantage à rechercher les animaux blessés. Seul le bien-être animal les guide.



Frédéric Ricard et Talya



Nicolas Aubertin et Toby

MA PREMIÈRE RECHERCHE

Dimanche 30 juin, à 21h30, un chasseur m'appelle pour effectuer une recherche sur chevreuil, sur le territoire de Robert-Magny. Nous convenons d'un lieu et d'une heure de rendez-vous.

Lorsque nous nous y retrouvons, il m'explique son tir, les conditions de ce tir, la réaction de l'animal et son point de fuite.

Simultanément, je prépare Toby, lui pose la botte et la longe puis nous démarrons cette recherche.

Toby prend bien la voie mais il est très jeune donc je dois l'encourager. Il suit la trace quelques temps puis me montre qu'il sent l'animal.

Je préviens l'accompagnateur puisque l'animal est caché dans un fourré.

Nous approchons petit à petit et le chevreuil est là, mort.

Je félicite Toby car c'est notre première recherche. Nous avons réussi l'épreuve multiraces le 8 juin 2024 à Châteauvillain.

J'espère que cette recherche sera suivie de beaucoup d'autres et bien-sûr je reste à la disposition des chasseurs.



Nicolas Aubertin
Robert Magny
0631492307

Armurerie
CHASSE TIR 52

35 avenue de la République - 52100 Saint-Dizier
Tél. 03 25 56 58 23 - chassetir@orange.fr

ARMES : REMISE DE 10% - OPTIQUES : REMISE DE 15% - VÊTEMENTS : REMISE DE 15%

Offre valable pour les chasseurs âgés de moins de 25 ans ou lors des deux premières validations du permis de chasser sous présentation de la validation du permis de chasser 52.

Partenaire de la Fédération des Chasseurs de la Haute-Marne

TOURTELETTES

AU LIÈVRE ET AU FOIE GRAS

Pour 10 personnes

INGREDIENTS

- ⊕ 1 lièvre
- ⊕ 100 g de foie gras mi-cuit
- ⊕ 125 g de lard de Colonnata
- ⊕ 50 g de foie de volaille
- ⊕ 250 g de pâte feuilletée
- ⊕ 2 jaunes d'œufs
- ⊕ 1 bouteille de vin rouge
- ⊕ 1 carotte
- ⊕ 3 échalotes
- ⊕ 3 gousses d'ail
- ⊕ Thym, baies de genièvre
- ⊕ Huile & beurre
- ⊕ Sel & poivre

INSTRUCTIONS

Séparez les cuisses, les épaules, le râble et le coffre du lièvre (conservez le râble et les abats pour une autre préparation). Concassez toutes les parures, le coffre et la carcasse et faites-les rissoler dans un filet d'huile. Ajoutez une noix de beurre et faites caraméliser.

Ajoutez la carotte, les échalotes émincées et les gousses d'ail en chemise puis laissez suer. Dégraissez puis versez une rasade de vin rouge pour décoller les sucs et faites réduire presque à sec. Ajoutez le vin rouge restant en conservant 10 cl dans la bouteille. Portez à frémissement puis laissez mijoter une heure à couvert sur un feu très doux. Filtrez la sauce et retirez le surplus de gras.

Assaisonnez de sel et de poivre les morceaux de lièvre et faites-les dorer quelques minutes dans un peu d'huile chaude. Versez la sauce dessus, ajoutez quelques brins de thym et quelques baies de genièvre. Portez à frémissement puis laissez mijoter deux ou trois heures à feu très doux. Récupérez les morceaux de lièvre confits, filtrez et dégraissez la sauce. Faites-la réduire si nécessaire pour la concentrer (elle peut servir d'accompagnement aux tourtelettes ou être utilisée pour un autre plat réalisé avec le râble par exemple, il suffit de la lier avec un peu de sang de lièvre ou un beurre manié).



Désossez les cuisses et les épaules. Découpez-en 200 g en petits cubes, à joindre à 25 g de lard de Colonnata et 50 g de foie gras également coupés en dés.

Pesez 50 g de chair de lièvre à mélanger avec 50 g de Colonnata et 50 g de foie gras. Passez cette préparation au hachoir.

Faites fondre 50 g de lard de Colonnata avec une baie de genièvre et une brindille de thym. Ajoutez 50 g de foie de volaille et faites-les saisir pendant 30 secondes. Retirez-les, ajoutez 50 g de lièvre finement haché et faites cuire 1 minute. Versez les 10 cl de vin restant et faites réduire de deux tiers. Remettez les foies, mélangez bien, retirez le thym et la baie de genièvre, mixez et passez au tamis.

Mélangez ces trois farces ensemble et pesez des boulettes de 60 g. Étalez la pâte feuilletée et découpez des disques de 6 cm et d'autres de 10 cm. Dorez les disques de 6 et posez une boulette sur chaque. Couvrez avec les disques de 10 en chassant l'air pour souder les tourtelettes. Dorez-les au jaune d'œuf, décorez-les puis enfournez pendant 20 mn à 180°C. Dégustez bien chaud, avec ou sans sauce.

**Recette de Renards Gourmets
pour Je cuisine du gibier**

DATES À RETENIR

Du 2 au 18 décembre : CLC Sangliers

Du 18 au 20 janvier : Collecte des sangliers pour l'opération venaison dans les collèges

10 mars : Date limite pour saisir les demandes de plan de chasse chevreuil, cerf et sanglier sur l'Espace Adhérent de la FDC 52

10 mars : Date limite pour saisir les tableaux de chasse petit et grand gibier, les prélèvements d'animaux classés ESOD sur l'Espace Adhérent de la FDC 52

10 mars : Date limite pour saisir, si modification, vos parcelles de plan de chasse sur « Espace Adhérent saisie des parcelles et votes » depuis le site de la FDC 52

Du 28 au 31 mars : Salon de la Chasse et de la Faune Sauvage à Mantes la Jolie

Du 18 au 21 avril : Assemblée Générale dématérialisée de la FDC 52

7 et 8 juin : Nature et Chasse en Fête au Château de Joinville

Fermeture de la FDC 52

du 24 décembre 12h30 au 30 décembre 09h00

NATURE ET CHASSE EN FÊTE
CHÂTEAU DU GRAND JARDIN JOINVILLE

VILLAGE CHIEN
ANIMATION POUR ENFANTS EN CONTINUE

CONCERT ET GUILLETTE GRATUITS

RALLYE NATURE

EXPO DES TROPHÉES

PRODUITS DU TERROIR

7 et 8 juin 2025. À PARTIR DE 10H
ENTRÉE GRATUITE - RESTAURATION POSSIBLE SUR PLACE

D'INFOS SUR WWW.FDC52.FR

BULLETIN D'ABONNEMENT POUR UN AN (4 NUMÉROS)

Nom	
Prénom	
Adresse	
Ci-joint un règlement de 4 € par <input type="checkbox"/> chèque postal <input type="checkbox"/> chèque bancaire	
A	Le

Fédération des Chasseurs
de la Haute-Marne
16, rue des frères Parisot BP 40137
52004 Chaumont Cedex

Signature,

alcédo
chasse & pêche

OFFRE 1^{ER} PERMIS



Vous venez d'obtenir votre permis de chasse ?
Pour tout achat d'une arme neuve, nous vous offrons:

**1 Fourreau + 1 boîte de cartouche Alcedo
+ 1 kit de nettoyage + 1 Gilet Fluo + 1 Porte Permis**

PAYEZ VOTRE PREMIER FUSIL EN 4 X SANS FRAIS !

-15% -15% -20%

MUNITIONS
OFFRE PREMIER PERMIS

Gamme de Cartouches ALCEDO
avec 130 cartouches - tout petit gibier

CHAUSSANT & ACCESSOIRES
OFFRE PREMIER PERMIS

Bottes, chaussures, chaussettes
chaussons, gêtres, accessoires

VÊTEMENTS
OFFRE PREMIER PERMIS

Pantalons, ruisseaux, vestes
gilets, casquettes



ARMURERIE LAURAIN MEUNIER

Magasin - Atelier de réparation - Stand de Tir

14 place de l'hôtel de ville 52220 Montier en Der • 03 25 04 25 39



Retrouver nos armes sur notre site internet
→ www.armurerie-laurain-meunier.fr



**TARIF SPÉCIAL
MUNITIONS
TOUS CHASSEURS**

-15%
À PARTIR DE
3 BOÎTES
ACHETÉES

Pour l'achat d'une arme, "PACK NOUVEAUX CHASSEURS" comprenant
1 housse + 1 bretelle + 1 nécessaire de nettoyage + un bon d'achat de 50 €
Offre incluant le réglage et la mise en conformité de l'arme

Offre valable uniquement pour les nouveaux permis de chasse sur présentation de la validation du permis de chasser

COBEVIM

Votre PARTENAIRE CHASSE en HAUTE-MARNE



CROQUETTES



23.60
€ TTC

29.30
€ TTC

*Tarifs par palette

CRUD / GOUDRON



24.50
€ TTC

24.90
€ TTC

ATTRACTANT

NOUVEAU!
ATTRACTANT LIQUIDE
Blackvit 500g



6.80
€ TTC

Magasin
RN19 - 52800 FOULAIN
03 25 31 13 64
contact@cobevim.com
@ Vente en ligne
www.cobevim-boutique.fr

**des PRIX, du CHOIX,
des CONSEILS !**

Nous vous proposons également : SEL - AGRAINOIR - PIEGES - CHENIL - GRILLAGE
EQUIPEMENTS CLÔTURE - PORTE-GIBIER - CHAISE DE TIR - PRODUITS D'HYGIENE ...